

Luxembourg, le 11 février 2025

HA - LSAP - santé mentale



MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- relevant que le bien-être physique et mental des jeunes doit être une priorité en matière de santé publique et de politique éducative ;
- soulignant les initiatives déjà mises en œuvre par l'ensemble du personnel enseignant et éducatif pour garantir le bien-être et le droit à l'éducation des enfants et des jeunes ;
- considérant les dernières publications de l'OMS dans le cadre de l'étude *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) sur la santé des enfants et des adolescents ;
- considérant les témoignages et recommandations des rapports annuels des années 2023 et 2024 de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU) ;
- considérant le récent rapport thématique sur le bien-être en milieu scolaire de *l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire* ;
- rappelant les doléances des jeunes mises en avant lors du Jugendkonvent 2023 ;
- rappelant la motion n° 3907 adoptée par la Chambre des députés le 16 juin 2022 et invitant le gouvernement, entre autres, « à développer et à intensifier la formation du personnel enseignant et éducatif en matière de détection et de gestion quotidienne des problèmes liés à la santé mentale » ;
- rappelant la motion n° 3398, adoptée par la Chambre des députés le 21 janvier 2021 et invitant le gouvernement, entre autres, « à développer voire intensifier la formation initiale du personnel enseignant et éducatif en ce qui concerne la prévention de la violence physique et mentale dans les domaines de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la détection et la gestion quotidienne des problèmes liés à la santé mentale (dépressions, suicide, etc.) » et « à intensifier les formations continues en la matière pour les professionnels de l'éducation formelle et non-formelle »
- soulignant que la prévention en santé mentale revêt une importance capitale, dans la mesure où elle permet de diminuer le risque de développer des troubles psychologiques graves, d'améliorer le bien-être général et de favoriser une gestion plus efficace du stress

invite le gouvernement à :

- allouer davantage de ressources à des dispositifs visant à renforcer les actions préventives en matière de santé mentale, tant dans l'éducation formelle que non-formelle ;
- adopter une approche globale de la santé scolaire, qui inclut de manière systématique la dimension de la santé mentale et du bien-être des élèves ;
- repenser les politiques d'inclusion afin de véritablement garantir le droit à l'éducation inclusive pour les enfants et jeunes présentant des besoins spécifiques ;
- détabouiser les thèmes LGBTIQ+ dans les contenus scolaires ;
- replanifier de manière plus ciblée la répartition du contingent en fonction de l'indice social au sein des communes, afin que les écoles accueillant un plus grand nombre d'élèves issus de milieux défavorisés se voient systématiquement allouer davantage de ressources dans le cadre d'un concept pédagogique ;
- promouvoir la sensibilisation des enfants à l'égard de leur santé mentale et à mettre en place des actions spécifiques pour renforcer les compétences psychosociales des élèves, afin de les soutenir dans leur développement personnel et social ;
- concevoir un baromètre du bien-être scolaire adapté au contexte luxembourgeois et à développer un monitoring dans le domaine de la santé mentale des mineurs favorisant le recueil de données solides et holistiques dans le but d'évaluer et d'orienter l'action politique.



Francine Cloesew